



## « Être » et « devenir » desplazado à Soacha : les effets de catégorisation sur les sociabilités urbaines et sur la recomposition des violences dans les *cinturones de miseria(s)*

**Tiphaine Duriez**

Laboratoire Interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés (EA 3159)

Chercheuse Associée à l'Unité de Recherche

Migrations et Sociétés (UMR CNRS 8245 - UMR IRD 205)

L'un des effets les plus visibles du conflit armé interne colombien réside dans les mouvements de population provoqués dans son sillage. Ils concernent près de sept millions deux cent mille citoyens qui se sont vus contraints de quitter leurs lieux de résidence en réponse aux multiples effets des affrontements armés qui traversent ce vaste territoire depuis plus d'un demi-siècle. Dès 1997, le gouvernement a adopté une loi visant à protéger ces « *desplazados* ». Cependant, en légiférant sur cette pratique de guerre, il en a aussi fixé les manifestations spatiales, temporelles et situationnelles. Ainsi, de « migrants dans la guerre » les *desplazados* sont devenus des migrants « de » la guerre. Empreints d'une altérité sans cesse réajustée selon les besoins politiques du temps présent, ils ramènent dans leur sillage les échos d'une réalité armée frappée d'amnésie et reléguée au seul milieu rural. Mais, reste que les villes sont aussi touchées par ce phénomène, ne serait-ce que parce qu'elles « réceptionnent » ces mouvements. L'objet de cet article est d'illustrer les effets de la catégorie de « desplazado » sur les sociabilités urbaines. Le propos est d'expliquer comment elle participe à la reconfiguration des violences armées dans les *cinturones de miseria* qui, aussi complexes soient-elles, ne sont pas directement concernées par le processus de paix.

Mots-clés : réfugiés internes, conflit armé, politiques étatiques, contraintes socio-économiques, modes de sociabilité réflexive des victimes de guerre

One of the biggest consequences of Colombia's internal armed conflict is the displacement of communities. In more than half a century, nearly seven million and two hundred thousand citizens were impacted by the multiple effects of this conflict. In 1997 the Colombian government adopted a law to protect the so called "desplazados". However, legislating on this practice of the war also formally reduced the official recognition of its multiple spatial, temporal and contextual manifestations. From then on, the "desplazados" who were "migrants in the war" gradually became the migrants "of" the war. Endowed by an alterity constantly revisited by the political needs of present time, they bring back in their wake the echoes of an armed reality struck by amnesia and confined to rural areas. Yet cities are also affected by this phenomenon, partly because they "receive" this migratory movements. This article proposes to illustrate the effects of the category of "desplazado" on urban's modes of sociability. The purpose is to understand how this classification reconfigures the armed violence in the "misery belts" and which, no matter how complex, are not necessary linked to the peace process.

Keywords: internal refugees, armed conflict, states policy, social and economic constraints, war victim's modes of reflexive sociability

Avec près de sept millions deux cent mille citoyens, la Colombie représente actuellement le pays qui enregistre le plus grand nombre de réfugiés internes devant la Syrie. L'explication de ce phénomène migratoire tient en grande partie à la situation politique armée qui traverse ce pays depuis le milieu du XXe siècle. Les affrontements qui l'ont rythmé ont engagé plusieurs groupes dont les actions suivaient des intérêts d'ordre tout autant politique qu'économique. Cet enchevêtrement d'acteurs a rendu complexe l'analyse des dynamiques armées colombiennes. Mêlant revendications foncières, communautaires et sociales, elles ont été alimentées par diverses activités dont il peut être qu'elles relèvent schématiquement du « crime organisé ». Aussi, il est plus aisé de décrire les effets du conflit armé interne sur la structure sociale colombienne que de s'aventurer à en exposer les causes.

Avec le démantèlement officiel des groupes d'Autodéfenses unies de Colombie (2005), la démobilisation des Forces armées révolutionnaires de Colombie<sup>1</sup> (2017) et les négociations actuellement menées à Quito pour aboutir à celle de l'Armée de Libération Nationale<sup>2</sup> (2016-en cours), les processus de justice transitionnels ayant cours dans ce pays tendent à signifier la fin du conflit armé interne. L'heure est à la construction de la paix. Néanmoins, la Colombie reste confrontée à des phénomènes de violence analogues à ceux qui ont accompagné le déroulement des combats. Depuis le début des confrontations, il en est un qui a constamment accompagné la tenue des affrontements : les déplacements forcés par la violence opérée à l'encontre de la population civile. Ces migrations contraintes prennent place dans un cadre particulier. En effet, depuis 1997, l'État colombien leur reconnaît une filiation avec le déroulement des combats. Dans ce contexte, il s'est donc engagé à répondre aux instabilités socio-économiques qu'elles génèrent dans le quotidien des citoyens qui y sont confrontés.

Peu de pays à travers le monde présentent une telle armature législative pour protéger et assister leurs administrés contraints de changer de lieu de résidence sous les effets d'une guerre. Mais, par-delà l'avancée majeure que représente l'adoption de ce texte juridique, reste qu'entre pratiques et représentations, les ambiguïtés et les paradoxes sont nombreux concernant ces réfugiés de l'intérieur. Tantôt perçues comme des victimes ou tantôt considéré comme des opportunistes économiques, il n'est pas rare d'entendre au sujet de ces familles en exil que « si elles ont été déplacées, c'est qu'il y a une raison ». La première fois que j'ai entendu cette phrase, je venais de m'installer en Colombie avec ma famille. C'était en 2002 et depuis lors, je n'ai cessé de m'interroger sur ces « raisons ». Les logiques propres au fait de revendiquer la possession d'un territoire et d'en déloger ceux qui l'occupent sont nombreuses, mais la rationalité qui me fut alors avancée me paraissait totalement étrangère.

Il y avait un décalage entre les discours formulés par l'État et ceux tenus par les citoyens que je côtoyais. Ces variations narratives m'ont longtemps interrogé, ce pour quoi, en 2010, j'ai décidé d'effectuer une recherche doctorale sur le sujet. L'ampleur du phénomène et son caractère multidimensionnel nécessitaient de circonscrire mes observations et mes démarches d'enquête à l'analyse d'une typologie migratoire contrainte, spécifique.

Mon choix s'est ainsi porté sur les déplacements forcés intra-urbains pour deux raisons. D'une part, à l'époque des enquêtes et compte tenu de ce que je connaissais du pays, il aurait été extrêmement compliqué d'effectuer des recherches en immersion prolongée dans un milieu rural. Il n'était pas encore à l'ordre du jour de discuter des modalités de sortie de guerre avec les FARC ou l'ELN et, étant *étrangère*, accéder aux récits de vie des acteurs confrontés aux pratiques de *desplazamientos forzados* exigeait des ressources institutionnelles locales que je n'avais pas. D'autre part, le thème des modalités urbaines de ce type de mobilité sous contraintes portait à débat depuis ma première expérience d'expatriation dans ce pays. Il attisait ma curiosité, moteur indispensable dans toute entreprise d'enquête.

---

1 Désormais désignés sous l'acronyme FARC.

2 Désormais désignée sous l'acronyme ELN.

Pour étudier les pratiques et les représentations relatives aux *desplazamientos forzados intra-urbanos*, les enquêtes se sont déroulées dans les dénommées « cinturones de miserias » de Bogotá. Leurs réalisations ont été rendues possible grâce au soutien de la Pastoral social de Soacha qui s'est portée garante de ma démarche scientifique auprès d'opérateurs locaux, mais aussi grâce à celui de la *Defensoria del Pueblo* qui m'a permis d'intégrer son antenne située dans le quartier de *la Isla*, rattaché à la Comuna 4 de Soacha : les Altos de Cazucá.

Les données disponibles sur les modalités urbaines du *desplazamiento forzado* montrent qu'elles concernent majoritairement des personnes ayant déjà fait l'objet d'un primo-déplacement. Or, la majorité d'entre elles cherchent à s'installer sur les marges informelles situées à proximité des grandes agglomérations du pays, à l'instar des Altos de Cazucá. Ce choix résidentiel maximise leur accès aux ressources économiques et institutionnelles qu'offre la « *zone urbaine continue* » (Dureau, Lulle, Souchaud, Contreras, 2014 : 90-91) de la capitale. Ainsi, en tant qu'acteurs rationnels, les *desplazados forzados* projettent de s'y établir ou de s'y installer pour deux raisons. D'une part, il leur est possible d'y accéder à la propriété à moindre coût. D'autre part, habiter ces espaces leur permet de rester relié au tissu économique urbain.

Cette proximité est essentielle. En effet, la ville ne concentre pas seulement les institutions chargées de les dédommager et de les accompagner dans leur exil : elle leur offre un accès au marché de l'emploi. Tout informel soit-il, il s'agit là d'un paramètre indispensable pour pouvoir s'adapter aux règles de l'échange en milieu urbain.

Au cours de mes quatre années de recherche, des observations et des entretiens ont été effectués<sup>3</sup> au sein de différents espaces d'enquêtes<sup>4</sup> choisis en fonction des liens qu'ils entretenaient avec la prise en charge et l'avènement des déplacements forcés intra-urbains. L'enquête n'a donc pas procédé par échantillonnage d'une population « à risque », mais par spatialisation d'un phénomène se déroulant sur des espaces dits « à risque » avec pour objectif de tenir compte de l'étude interdisciplinaire qu'implique l'analyse de ce phénomène migratoire. Dans ce contexte, le processus d'enquête s'est articulé autour de deux catégories d'analyse : celle de « déplacé forcé », qui renvoie tout autant à un statut politique qu'elle ne traduit une certaine conception de ce qu'a été le conflit armé interne colombien, et celle d'« urbain ». Mais que signifie « être déplacé forcé » en Colombie ? À quoi fait référence ce terme ? Qu'implique-t-il pour ceux qui y sont affiliés ? Comment cette catégorisation transforme-t-elle leur quotidien ?

En partant d'une réflexion sur la loi colombienne relative aux déplacements forcés par la violence ayant cours dans ce pays, le propos de cet article est de revenir sur la perception de ces migrations. L'interrogation porte sur la question de processus : comment devient-on *desplazado* aux yeux de la loi 387 de 1997 ? Pour y répondre, la première partie de l'argumentation s'attachera à présenter le cadre juridique du déplacement forcé. Dès lors, il sera possible de revenir sur les pratiques et les représentations allouées à cette modalité de mobilité sous contrainte, le propos étant de révéler ses dynamiques internes en analysant les trajectoires suivies par les migrants. Enfin, avant de conclure, la troisième partie de l'article se focalisera sur l'identification des contraintes du mouvement en s'appuyant sur le récit de vie d'une citoyenne victime de *desplazamiento forzado intra-*

---

3 La cohorte d'entretien et de récits de vie a été recueillie auprès des fonctionnaires, des chercheurs, des membres d'associations et des citoyens ayant été confrontés, directement ou indirectement, à des pratiques de déplacements forcés intra-urbains. Ils s'élevaient à une quarantaine dont vingt-deux ont pu être enregistrées et intégralement retranscrites. Les résultats présentés dans cet article reposent donc en grande partie sur ces données, auxquelles s'ajoutent des discussions informelles et des observations retranscrites dans mes carnets de terrain.

4 Une partie du travail d'enquête s'est déroulée au sein des organisations gouvernementales et non gouvernementales dont les actions s'inscrivaient alors dans la prise en charge ou dans l'étude des déplacements forcés. À ce titre, la démarche de recherche s'est aussi effectuée au sein de *l'Acción Social*, de la *Defensoria del Pueblo* ou de l'Agence colombienne des Nations-Unies pour les Réfugiés, mais aussi auprès d'Universités, à l'instar de *l'Universidad Nacional* et *Javeriana*, et d'organismes non gouvernementaux, tels que la *Pastoral Social*.

*urbano* témoignant des liens qu'entretiennent ce statut avec les expériences migratoires contraintes qu'elle a vécues.

## La Loi 387 de 1997 : la catégorisation d'un phénomène migratoire multimodal

Que ce soit sur le plan national ou international, le rattachement légal de la catégorie de « déplacement forcé interne » à la taxinomie migratoire contrainte est récent. Jusqu'à la fin des années 1990, les « personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays »<sup>5</sup> n'avaient pas de statut juridique spécifique, que ce soit pour leur gouvernement ou pour ceux des pays voisins. Seul le droit humanitaire international leur reconnaissait des dispositifs d'assistance et de protection spécifiques. En effet, la Convention de Genève de 1951 et son amendement par le Protocole de 1967 ne s'appliquent qu'à la condition que le migrant soit amené, dans son parcours, à transgresser une frontière reconnue par la communauté internationale.

La nécessité de fournir une réponse institutionnelle adéquate à la problématique posée par les mouvements des PDIPP a été formulée pour la première fois en 1984, durant le « Colloque sur la protection internationale des réfugiés en Amérique Centrale, au Mexique et au Panama ». L'assemblée réunie y a :

EXPRIM[É]SA PRÉOCCUPATION au sujet de la situation dont souffrent les personnes déplacées dans leur propre pays. À ce sujet, le Colloque appelle l'attention des autorités nationales et des organisations internationales compétentes pour qu'elles offrent protection et assistance à ces personnes et contribuent à atténuer la situation angoissante dans laquelle beaucoup se trouvent. (Déclaration de Carthagène, 1984)

Adoptée le 22 novembre dans la ville colombienne éponyme, la « Déclaration de Carthagène sur les réfugiés » est le premier texte à avoir fait état de la problématique juridique posée par les PDIPP. Intervenant plus de dix ans avant que leurs droits soient reconnus par les Principes directeurs, il a souligné l'impossibilité des PDIPP d'accéder, *stricto jure*, aux mécanismes de protection et d'assistance prévus pour les réfugiés. Cependant, les modalités de leurs départs répondaient bien à des situations réunissant, *de facto*, les caractéristiques socio-politiques appelant l'exécution des directives adoptées par la Convention de Genève sur les réfugiés. Les dynamiques migratoires discutées lors de ce Colloque se déroulaient dans le cadre d'un contexte historico-politique particulier : celui des guerres civiles qui secouèrent les pays d'Amérique Centrale entre 1969 et 1996.

La « Déclaration de Carthagène » ne prévoit aucune sanction politique pour les États confrontés à ces mouvements de populations. Néanmoins, son adoption devait être soulignée, car elle a marqué un tournant dans la réponse politique formulée aux civiles victimes de migrations internes forcées. En invitant les « *autorités nationales* » et les « *organisations internationales* » à veiller à ce que « *protection et assistance* » soient offertes aux « *personnes déplacées dans leur propre pays* », elle a encouragé le développement d'un système de prise en charge juridique spécifique pour les civils qui, fuyant les combats, ne transgressaient pas de frontière.

En Colombie, cet engagement politique transnational a favorisé l'émergence d'un discours national appuyant la nécessité de protéger les citoyens « victimes » de ces modalités d'évictions forcées. Le texte a servi de support de revendication, mais aussi d'appui

---

5 Depuis 1998, ces personnes sont désignées sous l'acronyme de PDIPP par l'Organisation des Nations Unies. L'adoption des « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leurs pays » établit la nécessité de leur porter une assistance juridique spécifique. En effet, les vulnérabilités socio-économiques que présentent ces populations les exposent à de plus fortes probabilités de violations de leurs droits. Mais s'ils fournissent un cadre d'action pour les gouvernements et les organisations confrontées à ce type de mobilité contrainte, les Principes directeurs n'ont aucune valeur exécutoire.

institutionnel aux organisations nationales et internationales veillant sur l'évolution et la prise en charge des personnes concernées par le déroulement de ce phénomène. À terme, il a abouti à l'adoption de la loi 387 de 1997. Ainsi, pour le droit colombien :

« Est déplacée toute personne qui a été contrainte de migrer à l'intérieur du territoire national, abandonnant de ce fait son lieu de résidence ou ses activités économiques habituelles, parce que sa vie, son intégrité physique, sa sécurité ou sa liberté personnelle ont été soit fragilisées soit directement menacées sous la pression de n'importe lesquelles de ces situations : [...] conflit armé interne, dérangements et tensions internes, violence généralisée, violations massives des droits de l'Homme, infractions au Droit international humanitaire ou autres circonstances découlant des situations énumérées antérieurement et qui peuvent altérer ou altèrent drastiquement l'ordre public (Ley 387, 1997 : art.1)

A la lumière de cet article de loi, étudier les *desplazamientos forzados* implique de les penser en contexte. Il s'agit d'une réalité dynamique qui, empruntant le vocabulaire des géographes, cristallise mouvements de population involontaires et contexte sociopolitique local. Aussi, en tant que catégorie, les *desplazados forzados* se rapprochent à distance raisonnable du statut de réfugié tout en lui étant opposés par naissance (Agamben, 2003).

Dans la mesure où ces acteurs ne traversent pas de frontière internationale, ils dépendent de la même législation que celle de leurs concitoyens. Les situations qu'ils traversent les rendent cependant autrement plus vulnérables que le reste de la population. L'ampleur du phénomène et la récurrence de son déroulement dans l'histoire colombienne sont toujours en processus d'évaluation<sup>6</sup>. Dans les faits, la réponse politique formulée pour pallier les instabilités générées par ces mouvements forcés date de l'époque de l'autonomisation et de l'expansion du phénomène du paramilitarisme.

La problématique des *desplazamientos forzados* semble ainsi liée aux développements des activités narco-économiques de ces groupes armés qui, dans l'optique d'étendre leurs surfaces de production, se sont mis à expulser les paysans pour s'en accaparer les terrains agricoles. Cependant, des recherches estiment que la pratique de ces évictions forcées remonte pour le moins à la seconde moitié du XXe siècle, c'est-à-dire aux prémices de la Violencia. Au cours de cette période historique de l'histoire colombienne que certains considèrent comme le prodrome du conflit armé contemporain, les affrontements engagés entre partisans libéraux et conservateurs auraient ainsi provoqué « [...] la migration forcée de plus de deux millions de personnes, équivalent à quasi un cinquième de la population totale, qui atteignait alors onze millions<sup>7</sup> » (Osorio Pérez, 2007 : 41) sur une période comprise entre 1946 et 1966.

La tenue de *desplazamientos forzados* se présente donc comme une pratique structurelle au territoire colombien : les processus d'éviction forcés décrits par la loi 387 de 1997 avaient déjà cours avant l'adoption de ce texte. Mais avant sa ratification, il n'existait aucune réponse politique pour protéger et assister leurs victimes. L'adoption de cette loi est venue combler ce vide, moins dans une perspective de *réparation*, que prévoit désormais la loi 1448, que dans une dynamique de *développement*. Elle s'est ainsi traduite par la mise en place d'un appareil exécutif sectoriel chargé d'appliquer les politiques publiques d'approches différentielles destinées à la prise en charge de la population *desplazada*.

---

6 Notamment au sein du Centre National de Mémoire Historique créée en 2011 suite à l'adoption de la loi 1448 dite « Loi des Victimes et de Restitution des Terres ».

7L'auteure précise en note de bas de page que ces estimations ont été construites par Carlos Lemoine et qu'elles ont été publiées une première fois dans un ouvrage de Paul Oquist en 1978, figurant ensuite dans un rapport de FUNDICEP intitulé *Aspectos económicos y sociopolíticos del desplazamiento en Colombia* et publié en 1991.

Pour ce faire, un protocole de codification statistique a été créé : le Registre Unique à la Population Déplacée (RUPD)<sup>8</sup>. Son objectif consistait tout autant à veiller à l'évolution du phénomène qu'à en comprendre les dynamiques pour mieux adapter les réponses étatiques aux réalités des migrants. Cependant, l'inscription dans le RUPD est rapidement devenue une étape incontournable pour celles et ceux souhaitant accéder aux politiques publiques prévues par la loi 387 de 1997. Pour obtenir le statut de *desplazado forzado*, il faut que leur déclaration d'éviction forcée soit enregistrée dans cette base de données. Or, cette étape dépend de l'évaluation positive de leur témoignage. Dès lors, la veille statistique effectuée par l'administration se présente plus volontiers comme un outil de contrôle que comme une mesure à même de nous renseigner sur l'évaluation du phénomène.

Nous sommes face à un mécanisme de tri dont les tenants et les aboutissants sont à comprendre à la lumière des politiques d'approches différentielles mises en place par la constitution multiculturelle de 1991 (Rosero-Labbé ; León Díaz, 2015). Le rattachement d'un acteur à une catégorie politique n'a pas seulement valeur administrative. En tant qu'institution sociale (Quéré, 1995), ces processus ont d'importantes incidences sur le quotidien des citoyens qu'ils impliquent, que ce soit de manière directe ou indirecte. Les catégories ouvrent accès à des politiques publiques dont l'offre se révèle inexistante sans identification catégorielle : aide alimentaire d'urgence, subsides trimestriels, système de santé mutualisé, offres de formations, éducation, crédits professionnels ou encore logement gratuit sont autant de services assurés par l'État à ceux qui les intègrent.

Sous couvert d'homogénéiser le caractère hétérogène de la nation (Rancière, 2000), cette gestion politique différentielle produit une approche différenciée de « l'exercice des droits civiques et politiques qui donnent son sens politique aux actions des citoyens » (Tassin, 1994 : 143-144). Dès lors, le rattachement à une catégorie peut tout autant être perçu comme un vecteur d'inclusion politique que comme un mécanisme d'exclusion sociale, car reste en suspens la question de l'appartenance sur laquelle elle se fonde.

Aussi, la carte de *desplazado* ne fait pas qu'attester d'un statut étatique : elle devient un outil de sociabilité étatique conflictuel (Simmel, 1992), comme en témoigna une fonctionnaire de la *Red Unidos* lors d'une discussion :

« [...] En Colombie, il vaut mieux être pauvre et desplazado que pauvre et pauvre, car alors on n'a tout simplement accès à rien [...]. Le problème, dans les quartiers où ils (les desplazados) se réinstallent, c'est qu'ils sont au contact de population qui... elles sont dans des situations précaires tenaces, elles aussi, et bien sûr que ça a un lien avec le conflit... mais elles n'ont accès à rien. Notre rôle [...] consiste à informer les desplazados, mais aussi les personnes du quartier qui sont rattachées à d'autres catégories, notamment les Afro-Colombiens, des projets et des aides mises en place par les différents programmes de l'Agence présidentielle [...]. Mais comme on le fait en porte-à-porte, leurs voisins peuvent nous entendre et en déduire qu'ils sont desplazados. C'est ça le problème. [...] il y a beaucoup de gens qui ont besoin de ces aides, mais qui ne peuvent pas y avoir accès, et d'autres qui peuvent y avoir accès, mais qui ne le veulent pas parce qu'ils ne veulent pas être identifiés. [...] Les gens ne disent pas qu'ils sont déplacés ou ne le déclarent pas parce qu'ils ont peur qu'il leur arrive quelque chose après. Ici, dans cette montagne, il se dit que, et il y en a qui nous le rapportent, que l'espace est, en fait... qu'il est dirigé par les paramilitaires... Il y a beaucoup de familles, avec qui je travaille,

8 Cette base de données n'est aujourd'hui plus d'actualité puisqu'elle a fusionné avec le Registre Unique aux Victimes lors de la ratification de la loi 1448 de 2011, dite « Loi des Victimes et de Restitution des Terres ». Cependant, l'article maintient la référence au RUPD, car c'était l'outil de référence au cours du travail d'enquête.

et elles m'ont raconté leur déplacement. Elles ont été déplacées de certaines régions colombiennes et, une fois ici, elles se sont retrouvées face aux mêmes têtes de commandement des groupes qui les ont déplacées auparavant de ces régions... Alors ici, les gens ont peur de dire qu'ils sont déplacés. Même ceux que je connais depuis longtemps, qui viennent ici et qui parlent avec les docteurs d'ici, ils ne le disent pas tout de suite, voire même qu'ils ne leur diront jamais, non. Ce n'est pas quelque chose que l'on brandit ». (Maribel, 2012)

À la lumière de cet extrait d'entretien, deux facteurs doivent être pris en compte dans l'interprétation des données du RUPD. D'une part, la codification du phénomène est marquée par l'existence d'importants sous-registres. En effet, « ils ne veulent pas être identifiés [...] les gens ont peur de dire qu'ils sont déplacés. [...], Ils ne le disent pas tout de suite, voir même [...] jamais. Ce n'est pas quelque chose que l'on brandit ». D'autre part, et à l'instar des autres catégories étatiques formées par le gouvernement colombien, le statut de *desplazado* n'est pas un état de fait, mais un processus en devenir.

La reconnaissance de l'expérience d'un *desplazamiento forzado* repose sur la capacité du déclarant à retranscrire la dimension contraignante ayant impulsé le départ, et non pas uniquement sur l'intentionnalité de migrer. Dès lors, il y a, d'une part, ce que l'on entend par *desplazado forzado* et, d'autre part, ce que l'on attend de leur condition. Nous sommes face à une catégorie de la réciprocité (Chivallon, 2007) qui, compte tenu de son ampleur et de la filiation qu'elle entretient avec le conflit armé interne, est tout autant source de coopération que de méfiance. C'est en ce sens que Maribel énonçait une limite aux actions de la *Red Unidos*. Dans la mesure où ce programme de politique sociale opère par démarchage des populations identifiées comme vulnérables, car rattachées à une catégorie étatique, « leurs voisins peuvent nous entendre et en déduire qu'ils sont *desplazados* » et, dans la mesure où ceux-ci n'ont « tout simplement accès à rien » et qu'ils se trouvent dans des « situations précaires tenaces », le sentiment d'injustice se creuse entre déplacés et non-déplacés. De là, certaines victimes sont réticentes à l'idée de reporter les faits auprès des autorités compétentes, l'idée étant que « Les gens qui ne l'ont pas vécu ne savent pas ce que c'est. On peut dire les choses, en parler ou commenter ces choses, ça reste différent quand ça vous arrive. Nous seuls avons ressenti cela, et il faut le vivre pour savoir » (Esperanza, 2012).

## Des zones d'expulsion aux zones de réception : une situation migratoire dynamique

L'expérience d'une migration contrainte transforme profondément les modes de vie de ceux qui les éprouvent. Qu'il soit anticipé ou spontanément amorcé, ce type de départ ne relève pas d'un choix : il s'impose à l'évidence comme un incontournable pour survivre. C'est une mise entre parenthèses d'une vie « d'avant » qui ne semble plus avoir d'avenir. Cependant, cela ne signifie pas que l'exil est subi. Les migrants ne s'engagent pas à l'aveugle sur les routes de l'errance. Même s'ils ne maîtrisent pas les paramètres d'expulsion et n'évaluent pas les transformations qu'impliquent ces allers sans retour, ils savent où ils doivent se rendre et en connaissent les raisons. L'expérience vécue s'entremêle ainsi de raisons politiques et de facteurs économiques, car quoi que l'on en dise, la migration est un phénomène qui ne saurait se réduire à une simple analyse de cause à effets en ce qu'elle « [...] apparaît comme un processus complexe, non réductible à une conceptualité en terme d'adaptation et de modernisation » (Abélès, 2008 : 201).

Si l'approche en termes de trajectoires se voit privilégiée par l'administration, c'est pour mieux prendre en charge les effets du phénomène. En effet, cela permet de délimiter des zones « d'expulsions » et des sites de « réception » des migrants. L'intérêt majeur d'une telle procédure était de pouvoir adapter l'intervention militaire aux zones de conflits identifiées, mais aussi d'ajuster le développement des politiques publiques aux déplacés sur les secteurs d'accueil. Cependant, la prise en considération des trajectoires migratoires

s'est souvent faite au détriment de celle des parcours de vie et des transformations éprouvées par les migrants. Or, les études soulignent tout autant le caractère récurrent des directions qu'ils suivent que leur multiplicité.

Rares sont ceux qui déclarent avoir suivi un parcours les menant d'un point A à un point B. Cela tient à plusieurs facteurs : le prix des moyens de transport, la difficulté à retrouver une situation salariale stable, adaptée à leur mode de vie et correspondant aux logiques de l'échange du quartier où ils se réinstallent, mais aussi l'éventuelle confrontation avec les structures armées qui les ont déplacés « la première fois » impose généralement l'inscription des *desplazados* dans des parcours migratoires multidirectionnels et répétés. Ces éléments les confrontent à une expérience de l'errance tout autant chronique que cyclique. Mais cela ne veut pas dire que les migrants n'ont pas d'emprise sur leur situation. Dans le désordre de leur « déracinement » persiste un désir prégnant d'ordonner le chaos. En conservant des liens matériels et symboliques avec leur « mode de vie d'avant », les victimes tentent de domestiquer l'hostilité du présent qui s'éternise.

L'analyse socio-spatiale des secteurs de réinstallation qu'elles privilégient témoigne souvent de ce désir d'ordre. Les enquêtes de terrain effectuées sur le quartier de la Isla dans la *Comuna 4 soachuna* des *Altos de Cazucá* révèlent que la disposition des communautés migrantes s'effectue dans l'optique de maintenir une structure sociale « la plus analogue possible » d'avec celle du site dit « d'expulsion ». Comme le formula un professeur du département d'anthropologie de l'Université la Javeriana rencontré au cours de ces séjours :

« Ce qui marque surtout [...] ce sont les rapports qui se dégagent des discours des arrivants avec les imaginaires qu'ils se sont construits en ce qui concerne les endroits où ils vont arriver. Par exemple, on pourrait prendre l'hypothèse suivante, dans le thème de la migration normale "économique" : on va penser qu'ils ont fait le calcul coût-bénéfice en relation avec le thème de l'amélioration de la qualité de vie ou avec la maximisation des entrées d'argent selon le lieu de réception. De ce fait, le déplacement interne serait en train de nous signaler qu'il n'y aurait pas de calcul rationnel, notamment en ce qui concerne celui de coût-bénéfice, parce que ce n'est pas anticipé. C'est un déplacement interne, et il est forcé, et à partir du moment où il est forcé, il n'y a aucune possibilité de faire ce calcul. Alors on peut dire que, tout d'abord, tu vas arriver dans le premier lieu que tu trouves parce que c'est le plus proche d'une des voies de communication et d'un des lieux où l'on peut entrer dans la ville-capitale. Cependant, il y a bien des calculs opérés par les gens victimes de déplacements forcés en ce qui concerne leurs lieux d'arrivées. Il se peut qu'ils doivent "prendre leurs jambes à leur cou", mais ils ont en considération, dans leurs dynamiques, où ils vont arriver et pourquoi ils vont y arriver ». (Anthropologue, 2011)

Les *desplazados* sont contraints de changer de territoire : ils ne le font pas par choix. Cependant, ce n'est pas parce qu'ils sont contraints d'abandonner leurs terres qu'ils ne pensent pas leurs parcours : pragmatiques, ils envisagent « où ils vont arriver et pourquoi ils vont y arriver ». En ce sens, la recomposition d'enclaves régionales sur le secteur de la Isla est le reflet d'une stratégie visant au maintien de relations sociales organisées à partir du connu. Dans la mesure où il s'agit d'une pratique de guerre, le *desplazamiento forzado* n'est pas une stratégie « rationnelle calculée ». Il s'agit d'une réponse raisonnable formulée face à un risque immédiat ou latent, un « déplacement interne [...] forcé [où] il n'y a aucune possibilité de [...] calcul [...] ». Cependant, il y a bien des calculs opérés par les [...] victimes [...] en ce qui concerne leurs lieux d'arrivées ». Ainsi, par-delà l'analyse de la pratique migratoire se pose la nécessité d'en établir les représentations, car si ces mouvements de fuite de population marquent l'espace de la guerre, les discours formulés

sur les dynamiques du conflit armé interne orientent les victimes de *desplazamientos forzados* dans les trajectoires qu'ils suivent.

En ce sens, le RUPD ne fait pas que renseigner la proportion des citoyens colombiens forcés de quitter leurs lieux de résidence face au développement des intérêts qui animent les affrontements armés. Il offre aussi des ressources pour analyser la spatialisation de la « communauté imaginée » (Anderson, 1991) des *desplazados*. Par « *spatialisation* », je fais référence aux territoires matériels et symboliques identifiés par l'administration comme étant traversés par ces mouvements communautaires : les villes, les quartiers et les espaces que les migrants abandonnent, occupent ou s'approprient, mais aussi les systèmes économiques et politiques et les structures familiales et démographiques qu'ils investissent avant et après leur départ. Par « *communauté imaginée* », j'en réfère à la création d'un ensemble de populations dont l'identification se révèle fonction d'une situation socio-économique donnée et dont la signification varie selon les besoins politiques du présent.

Dès lors, les *desplazados* ne sont pas simplement des acteurs sociaux ayant été forcés d'abandonner leur mode de subsistance face à la tenue du conflit armé interne : ils sont le reflet d'un nouveau rapport entre les citoyens et le territoire national. Leur image s'est formée dans le halo d'une guerre qui cherche encore son nom. Migrants *dans* la guerre, ils sont devenus des migrants *de* la guerre. Leur mouvement s'est soldé par un immobilisme juridique qui, en voulant les protéger des effets pervers des affrontements armés, en a fait les avatars de la cause militaire nationale. En cela, si les personnes déplacées le sont *de facto, stricto jure*, leur rattachement à l'ensemble des *desplazados* relève d'un « imaginaire social » qui, « par définition, fait exister ce qui n'existe pas [...] (en tant que) condition première à l'existence sociale » (Chivallon, 2003 : 30).

Il en ressort que pour intégrer cet ensemble juridique, les victimes de *desplazamiento forzado* doivent devenir des *desplazados* tels que l'entend la loi. Ils doivent correspondre au reflet que la société non déplacée se fait de leur situation. Ils ne sont donc pas seulement déplacés de leurs terres : à la lumière de la loi 387 de 1997, ils deviennent « *les* » *desplazados* d'un système qui affine leur mouvement à ce que les non-déplacés perçoivent de la guerre.

À ce titre, l'article 1 de la loi 387 de 1997 spécifie, dans un paragraphe, que « Le Gouvernement National règlera ce qu'il convient de comprendre par condition de déplacé ». Aussi, l'acquisition du statut de *desplazado* est à conjuguer au conditionnel : son obtention est conditionnée par le degré d'analogie que leur récit présente vis-à-vis des situations énumérées par ce texte, lesquelles dépendent de la définition politique des affrontements armés à un instant T. Il ne suffit donc pas de connaître l'existence de la loi : il faut aussi en maîtriser les représentations.

Ce savoir-faire en appelle à un savoir-être, car pour être *desplazado*, l'expérience migratoire doit correspondre aux représentations socialement admises du conflit armé interne. L'acquisition de ce « savoir-déclarer » se construit au gré du « *savoir-migrer* » (Tarrus, 2007) appris par les migrants sur les chemins de l'exil. Ces connaissances sont ainsi mobilisées pour rendre leurs récits analogues aux schémas d'expulsions connus par l'administration, mais aussi pour connaître les lieux où ils peuvent tenter de s'établir sans risquer d'être de nouveau déplacés. Dans ce processus de « bouche à oreille », le nom des « *Altos de Cazucá* » résonne d'une façon particulière pour les *desplazados* ayant fait le choix d'élire résidence à proximité de Bogotá.

La *Comuna* semble faire partie de ces espaces où l'horizon des possibles reste encore dégagé. Peuplée à partir de la fin des années 1970 par la population démunie de la capitale, elle s'est consolidée au gré des vagues migratoires amorcées dans les années 1980 pour déborder de son périmètre initial au début des années 1990. Ainsi, au fil du temps, les parcelles occupées se sont regroupées pour former des grappes d'habitations, puis des quartiers accueillant des *comunautés imaginées* de résidents. Cette signification de l'espace a permis aux habitants de s'approprier ces territoires urbains informels tout en maîtrisant les contraintes de leur habitat.

Cette appropriation spatiale s'est développée parallèlement à la densification de la *Comuna*. L'emplacement qu'elle occupe vis-à-vis de Bogotá n'a eu de cesse d'attirer de nouveaux arrivants. En effet, le secteur offre un accès au tissu urbain politique et économique de la capitale. C'est pourquoi les populations démunies installées, ou souhaitant s'installer, dans l'aire métropolitaine de Bogotá cherchent souvent à élire résidence sur la *Comuna 4 de Soacha*. Mais dans la mesure où une part importante des trente-trois quartiers qui la composent ont été le fruit de promoteurs clandestins, les transactions résidentielles qui y sont effectuées intègrent un marché foncier parallèle lucratif, comme le soulignent les pratiques de déplacement forcé qu'ils enregistrent<sup>9</sup>.

## De l'expérience migratoire au statut de migrant : domestiquer les contraintes pour neutraliser les violences

Que ce soit au cours du processus de déclaration ou une fois le statut obtenu, le fait d'être identifié comme *desplazado* présente son lot de contraintes économiques et sociales. Et le premier est d'être tacitement rattaché à un ensemble communautaire dont l'invention politique puise ses racines dans le développement d'une guerre multiscalaire et protéiforme. En cela, si l'attribution de ce statut est fonction de l'inscription des migrants dans la guerre dans le RUPD, la réussite du processus de déclaration dépend des réseaux de connaissances qu'ils maintiennent ou créent au cours de leurs parcours. Il leur est nécessaire de construire leurs relations sociales en tenant compte de la double facette de l'expérience migratoire : celle qui est vécue et celle qui est perçue par ceux qui ne la vivent pas.

Le rattachement à cette catégorie étatique les inscrit dans des « sociabilités-miroirs », c'est-à-dire dans des rapports qui se tissent ou qui s'effilent selon le degré d'interconnaissance (Anderson, 2004) qu'ils prêtent à leurs interlocuteurs. En effet, « En tant qu'elle se réalise progressivement, la société signifie toujours que les individus sont liés par des influences et des déterminations éprouvées réciproques. Elle est par conséquent quelque chose de fonctionnel, quelque chose que les individus font et subissent à la fois » (Simmel, 1991 : 90).

Ces facteurs s'inscrivent dans une dimension tout autant institutionnelle qu'interpersonnelle. Il y a, d'une part, des structures relationnelles systémiques à portée transversale : la famille, la religion, le travail ou encore l'État. Ces formes de socialisation partagées se présentent comme des cadres de l'action individuelle qui articulent le collectif par-delà les spécificités organisationnelles observées. Ainsi, elles se retrouvent dans toutes les sociétés humaines et régissent les lois de l'échange, de la prescription, de la coopération ou encore du pouvoir. Et puis, d'autre part, il existe des systèmes d'actions réciproques. En ce sens, le *desplazamiento forzado* est tout autant un phénomène en action, politisé par l'État qu'une situation en devenir. Une habitante du quartier avec laquelle je me suis régulièrement entretenue au cours du travail d'enquête l'exprimait ainsi : « Vous savez doctora, ce n'est pas le premier (déplacement). Même si j'espère que ce sera le dernier, c'est comme ça : on n'est pas déplacé, on le devient. C'est quelque chose qui nous suit partout où l'on va ».

Mère afro-colombienne de deux enfants, Daniela faisait alors face à sa troisième expérience de déplacement forcé. Celui-ci résultait des menaces de mort qu'elle avait reçues d'un groupe armé ayant exigé de son jeune fils de treize ans qu'il abandonne le quartier sous peine de mort. Dans ce contexte, ce n'était ni parce qu'elle était afro-colombienne, ni parce qu'elle détenait le statut de déplacée que son expulsion avait été orchestrée : son fils avait été témoin d'un meurtre. Dans l'urgence, Daniela l'avait envoyée auprès d'un parent habitant dans un département situé à mille cent vingt-deux kilomètres

---

9 Une fois leurs propriétaires évincés du secteur par les groupes armés qui y contrôlent le recours à la violence physique, leurs biens sont remis sur le marché immobilier. Compte tenu du flux migratoire constant qu'enregistre la ville-bis (Agier, 2009), ces logements trouvent rapidement repreneurs. Ils feront à nouveau l'objet d'extorsion et seront expulsés s'ils ne s'y plient pas.

d'elle. Son objectif : le rejoindre au plus vite. Son impératif : mère célibataire sans emploi détenant la carte de « *desplazada* », elle devait réunir la somme nécessaire pour payer le voyage et pour « repartir » à zéro tout en s'assurant qu'elle continuerait à toucher les subsides et les programmes prévus par la loi 387.

Dans ce contexte, elle a donc adopté la stratégie suivante : vendre la parcelle de terrain et le logement où elle avait investi l'intégralité de ses économies, tout en enchaînant des contrats de travail temporaires dans le bâtiment et en vendant ses biens. Sa contrainte : agir sans éveiller l'attention, c'est-à-dire en se limitant à son réseau de proches, car montrer sa détresse dans le quartier pouvait lui attirer « des ennuis » avec les groupes armés officiant sur le secteur. Son action s'articulait ainsi autour d'un désir : retourner dans le *campo* qu'elle avait quitté en 2002 suite à sa première expulsion pour y ouvrir un restaurant. Par cette action, elle espérait être en mesure d'offrir un meilleur cadre de vie à ses enfants en les préservant des stigmates du déplacement. Pour atteindre ce but, sa démarche consistait à mobiliser les recours institutionnels et interpersonnels à sa disposition.

Le choix des actions engagées par Daniela s'est fait en fonction de la réciprocité de leurs effets. À ce titre, elle n'a pas mis de panneau de vente à proximité de sa maison, préférant jouer la carte du « bouche à oreille », même si cela impliquait une vente à perte : « je n'ai pas envie d'avoir de la visite. Si ça se sait (que je veux partir), on va commencer à se demander pourquoi et là, je peux avoir des ennuis... je ne veux pas d'ennuis ». Il en fut de même pour procéder à la vente de ses biens mobiliers, puisqu'elle a fait en sorte que les petites annonces soient exclusivement diffusées à l'extérieur du périmètre du quartier : « mieux vaut ça que rien du tout, même si mon équipement audio me manque beaucoup. Au moins, j'ai pu envoyer quelque chose à José, pour qu'il puisse s'habiller parce que ce n'est pas le même climat là-bas. Et puis il avait besoin de lunettes ». De la même manière, les contrats de travail qu'elle a signés dans le bâtiment concernaient des chantiers situés dans d'autres départements que celui du Cundinamarca. Pour pallier à ses absences, elle avait pris ses dispositions en plaçant sa fille en internat et en laissant le soin à sa marraine de s'en occuper lors des permissions scolaires. Enfin, elle m'avait demandé de l'accompagner dans ses procédures de déclaration afin d'avoir un appui extérieur lors de ses échanges avec les fonctionnaires chargés de l'application des normes prévues par la loi 387.

L'ensemble des décisions prises par Daniela pour organiser son départ illustre l'importance que revêt la narration de soi dans le rapport aux autres pour les *desplazados*. Qu'il s'agisse de paroles ou d'actes, la stratégie qu'ils adoptent consiste à neutraliser ou à exacerber le lien qu'entretient leur expérience migratoire avec le conflit armé interne. Tout dépend de leurs interlocuteurs. Si elle semble paradoxale, cette stratégie narrative ne se construit donc pas depuis l'expérience migratoire qui fait d'eux des réfugiés internes, mais depuis le sens alloué à la violence qui les catégorise comme *desplazados*. En effet, la violence est « chargée de représentations composites [et à ce titre, elle en réfère] à des phénomènes de nature très différente » (Lenclud, Calverie, Jamin, 1984 : 11). Le fait de qualifier un évènement de « violent » dépend de la place occupée par celui qui l'énonce à l'égard de la situation d'élocution : la position d'émetteur ou de récepteur d'un message en modifie substantiellement le contenu.

Les rapports qu'entretiennent les *desplazados* avec leur voisinage diffèrent largement de ceux qu'ils établissent avec l'administration. Dans le premier cas, leur stratégie consiste à taire leur expérience de la guerre, celle-là même qui fait d'eux des victimes ayant accès à des politiques publiques visant à réparer les préjudices subis, mais qui en font aussi des suspects : « les gens nous voient comme des terroristes » (Rosa, 2012).

Aussi, que ce soit pour des raisons économiques ou idéologiques, se présenter comme *desplazado* peut vous attirer des ennuis. Dans la mesure où la qualité de « victime » est fonction du témoignage fourni, le doute subsiste quant à la véracité des faits exposés. Dans le second cas, c'est leur expérience migratoire qui est passée sous silence, celle qu'on ne peut que fantasmer en ce qu'elle doit correspondre à une conception de la violence qui demeure du domaine de la perception. Ainsi, cette position de neutralité discursive est,

somme toute, très rationnelle : en ne mettant l'accent que sur ce qui peut les rapprocher de leurs interlocuteurs, la probabilité de se heurter à une forme d'opposition diminue. C'est vrai pour un refus d'enregistrement dans le RUPD comme pour un refus d'accéder à un emploi, à un logement, mais aussi pour éviter de se faire à nouveau déplacer. Aussi, plus qu'un élément contextuel, maîtriser la narration de soi est un facteur central pour les citoyens victimes de déplacement forcé qui, comme Daniela, ont dû faire face à des situations d'urgences.

## Éléments de conclusion sur la « valeur sociale positive » du statut de *desplazado*

S'il ne constitue pas un cas emblématique de pratique de déplacement forcé en milieu urbain, comme a pu être celui opéré en janvier 2012 sur les *Altos de la Florida-Soacha*, le récit de vie de Daniela est significatif dans l'appréhension de cette modalité de migration contrainte. Il la révèle en tant que processus en situation. L'attribution du statut de *desplazado forzado* dépend d'une analyse synchronique.

Cependant, ce n'est pas le statut qui fait des réfugiés de l'intérieur des *desplazados* : c'est le temps qu'ils passent sur les parcours de l'errance. En cela, l'histoire de Daniela fait voler en éclats les cadres conceptuels de cette modalité migratoire forcée. Confrontée à une situation de déplacement dont la contrainte était avérée, sa stratégie narrative administrative visait à le faire reconnaître. Cependant, tout ce qu'elle entreprenait allait à l'encontre de ce qu'on pouvait attendre de quelqu'un se trouvant dans une telle situation. Alors qu'elle savait qu'elle devait partir, elle cherchait un emploi tout en engageant des frais pour l'éducation de sa fille. De la même façon, elle ne se présentait jamais comme une victime déplacée, mais comme membre de la communauté afro-colombienne. Bien que paradoxale, sa stratégie de contournement était cependant logique : en investissant le quotidien sur les *Altos des Cazucá*, elle anticipait les dangers provoqués par l'isolement de son départ à venir.

Aussi, en m'énonçant que le déplacement n'était pas un évènement, mais un état, ses dires avaient un double sens. Symboliquement, cela signifiait qu'il fallait apprendre à devenir ce que les autres attendaient de vous *en tant que* déplacé. Matériellement, ses propos révélaient qu'une fois « inscrite dans le déplacement », cette relation aux autres devenait une norme avec laquelle il fallait apprendre à combiner.

Maîtriser ces « sociabilités-miroirs » est donc un élément essentiel. Il permet d'enrayer les dynamiques d'expulsion qui prennent forme à l'intérieur des territoires spatialisés du mouvement. Ainsi, alors qu'être déplacé s'inscrit dans un rapport à la guerre, devenir déplacé relève de l'anticipation des conflits, ce pour quoi il faut considérer la « valeur sociale positive » (Goffman, 1989) de ce statut comme une forme de socialisation (Simmel, 2013).

Le déplacement n'est pas une histoire de départ. C'est une errance qui débute à l'arrivée, dans le regard des autres et dans les relations qui se tissent et se délient entre le présent et la vie d'avant depuis les espaces de réinstallation de ces victimes de guerre.

Le processus de paix qui vient d'aboutir en Colombie bouscule le rapport des citoyens au corps social, mais pas seulement : il interroge aussi sur le devenir des *desplazados* au sein de la société civile. Ces « victimes sans terres » ont aujourd'hui plus que jamais la possibilité de réinvestir les territoires qui sont supposés être les leurs : ceux d'où ils ont été expulsés.

Certes, dans leur grande majorité, ceux qui les contrôlaient ont déposé les armes. Mais la question reste de savoir s'ils le désirent et si leur choix saura être entendu à défaut d'être surinterprété. En effet, la guerre n'est pas un simple exercice militaire : c'est une manœuvre politique. Elle en est « la continuation [...] par d'autres moyens » (Clausewitz, 1991) et, en cela, elle a transformé le rapport qu'entretenaient les *desplazados* à la terre, au travail, à la famille, mais aussi à l'État. Dans cette paix à construire, il leur faut

désormais trouver leur place en dehors des sentiers de la guerre, eux qui furent, durant plus de sept décennies, l'avatar d'un conflit dont l'histoire reste à écrire.

## Références

- Abélès, M. (2008). *Anthropologie de la globalisation*. Paris, Payot.
- Agamben, G. (2003). *État d'exception* (vol. 1. ; traduit par J. Gayraud). Paris, Seuil.
- Agier, M. (2009). *Esquisses d'une anthropologie de la ville : lieux, situations, mouvements*. Paris, Academia.
- Agier, M. (2008). *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris, Flammarion.
- Agier, M. (2002). *Aux bords du monde, les réfugiés*. Paris, Flammarion.
- Anderson, B. (1991, 1<sup>ère</sup> éd. 1983). *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism* (traduit en français en 1996). Paris, La Découverte.
- Augé, M. (2012). *Pour une anthropologie de la mobilité*. Paris, Éditions Payot & Rivages.
- Chivallon, C. (2007). Retour sur la « communauté imaginée » d'Anderson. Essai de clarification théorique d'une notion restée floue ». *Raisons politiques*, 27, 131-172.
- Clausewitz, K. V. (1995, 1<sup>ère</sup> éd. 1832). *De la guerre* (traduit par L. Murawiec), Paris, Perrin.
- Davis, M. (2007). *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris, La Découverte.
- Dureau, F., Lulle, T., Souchaud, S., Contreras, Y. (2014). *Mobilités et changement urbain : Bogotá, Santiago et São Paulo*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection « Espace et territoires ».
- Goffman, E. (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Paris, Éditions de Minuit.
- Lenclud, G., Claverie, E., Jamin, J. (1984). Présentation : Une ethnographie de la violence est-elle possible ? *Études rurales*, « La violence », 95-96, 9-21.
- Marchal, H., Stébé, J-M. (2008). *La ville : territoires, logiques, défis*. Paris, Ellipses.
- Osorio Pérez, F. E. (2007). De la campagne à la ville à la recherche de protection : Le cas colombien du déplacement forcé. *Refuge*, 24, 116- 125.
- Quéré, L. (1995). La valeur opératoire des catégories. Cahiers de l'Urmis [en ligne]
- Rancière, J. (2000). Citoyenneté, culture et politique. in Elbaz M, Helly Dirs, D. *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*. Paris, L'Harmattan.
- Rosero-Labbé, C.M., León Díaz, R.E. (2013). Contradicciones discursivas en procesos de intervención social diferencial a la diversidad étnico-racial negra en programas sociales en Colombia, *Revista CS. Multiculturalismo, enfoques diferenciales y reconfiguraciones de los racimos*. Cali, ICESI. 24-52.
- Simmel, G. (2015). *Face à la guerre. Écrits 1914-1916*, Paris, Éditions Rue d'Ulm.
- \_\_\_\_\_ (2013, 1<sup>ère</sup> éd. 1908). *Sociologie : Études sur les formes de la socialisation*, Paris, Presses Universitaires Françaises.
- \_\_\_\_\_ (1992, 1<sup>ère</sup> éd. 1908). *Le Conflit*. Paris, Circé | Poche.
- \_\_\_\_\_ (1981). *Sociologie et épistémologie*. Paris, Presses Universitaires Françaises.
- Tarrius, A. (2007). Villes et migrants, du lieu monde au lieu passage. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 22, version consultée en ligne.
- \_\_\_\_\_ (1989). *Anthropologie du mouvement*. Caen, Paradigme.

Tassin, É. (1994). Identités nationales et citoyenneté politique. *Esprit*, n° 1 pp. 97-111.